

RÉUNION D'INFORMATION AHU

joelle.goudable@univ-lyon1.fr
magali.bolon-larger@univ-lyon1.fr

2014

CEPH (Collège d'Enseignement Pharmaceutique et Hospitalier)

- Rôle : responsabilité pédagogique + organisation des stages + jury de validation de stage
- Composition : ensemble des responsables hospitaliers + ensemble des enseignants
- Bureau du CEPH :
 - Présidente : Pr Joëlle Goudable (hospitalo-universitaire)
 - Adjoint : Magali Bolon Larger
 - Secrétariat : Marie-Anne Bellot
 - 6 hospitaliers (3 pharmaciens des hôpitaux et 3 biologistes)
 - 1 représentant des enseignants de pharmacie clinique

Objectifs de l'AHU (voir site ISPB : <http://ispb.univ-lyon1.fr>) rubrique « étudiant – stages »

- Comprendre la **prescription** biologique et pharmaceutique, le suivi **thérapeutique** et la prévention du risque iatrogène
- Observer et comprendre tous les systèmes de **vigilance**
- Observer et comprendre les procédures **d'assurance qualité** et **d'accréditation** à l'hôpital
- Connaître le **prescripteur, le malade, l'équipe** hospitalière et le fonctionnement d'un établissement de soins
- Travailler en **équipe pluridisciplinaire**

Objectifs spécifiques

- En fonction de la filière
 - industrie : rédaction et présentation d'un mémoire noté portant sur un sujet intéressant le milieu de l'industrie pharmaceutique : qualité, accréditation, études cliniques, vigilances,....
 - Officine, internat : présentation dans le service de 2 cas cliniques notés avec commentaires du suivi biologique et de la prescription médicamenteuse
 - Ingénieurs, EM : stages plus techniques et moins cliniques
- *Les étudiants doivent participer à des réunions régulières de présentation de cas organisées dans les services pharmaceutiques ou biologiques*

Organisation générale

- **Hôpitaux publics ou participant au service public**
- **50% du temps** au minimum dans les services de soins
- **Statut** : étudiant avec fonctions hospitalières (identique à celui des externes en médecine)
– les étudiants doivent avoir validé leur 4^o année – dérogation acceptée à Lyon pour la filière ingénieur et la filière entrepreneur mais non acceptée ailleurs
- **Vous êtes salarié de l'hôpital**, sous la responsabilité de votre chef de service ; hiérarchie médicale et administrative
- **Implique** :
 - Rémunération : comme les externes en médecine, le double pour les temps plein
 - congés annuels **en fonction des obligations de service et au prorata du temps de présence en France**
 - respect du règlement intérieur de l'établissement de soins, respect de la neutralité du service public (pas de voile, pas de foulard même dans les laboratoires ou les pharmacies)
 - responsabilité, **confidentialité**
 - règles d'hygiène
 - vaccinations (hépatite B **OBLIGATOIRE, pas de dérogation possible**)

Situation générale

- **Filière officine** : postes 1 an à mi - temps. Choix en septembre selon l'ordre de mérite sur la liste de postes offerts aux étudiants officine ;
 - *Un mi-temps, ce n'est pas 2h par jour, ni même 3, vous n'entrez pas dans le cadre du personnel rémunéré sur la base de 35h mais dans le cadre du personnel médical : 48h max par semaine pour un temps plein*

- **Filière internat** : postes 6 mois à mi – temps et 3 mois temps plein. Choix en septembre selon l'ordre de mérite sur la liste de postes offerts aux étudiants internat ;
 - Mi-temps du 1^{er} janvier au 31 mai puis du 1^{er} au 30 septembre ; temps plein du 1^{er} juin au 31 août

- **Filière industrie** : postes 6 mois temps plein. Choix en septembre selon les résultats obtenus en 4^{ème} année, sur la liste des postes à temps plein ;

- **Filière recherche** : si stage pendant 5ème année, poste à mi-temps proposé dans la filière internat – officine ou temps plein sur postes industrie. Classement selon leurs résultats de 4ème année. Si stage AHU au cours de leur 6ème année avec le DEA, choix en surnombre.
- **Filière ingénieur** : 3 mois l'été en fin de 4° année et 3 mois en fin de 5° année. Choix en Avril sur une liste particulière de postes
- **Filière entrepreneur** : possibilité de faire 3 mois l'été en fin de 4° année pour les étudiants ayant passé le concours d'entrée à l'EM. 3 mois à l'étranger (ou non) à faire valider par le CEPH dans le cadre des stages obligatoires de l'EM.
 - Pour ceux qui ratent le concours, la deuxième partie de stage sera à faire dès le 1^{er} octobre suivant la filière choisie
- **Attention, faire une partie de son stage avant les résultats de 4° année est une dérogation**

Situations particulières

- **Étudiants ayant effectué une année d'études à l'étranger :**
 - Ordre de choix :
 - **4° année à l'étranger : Classement sur moyenne de la 1^{ère} session 3^{ème} année (+20 points au total des points) et de la 1^{ère} session 2^{ème} année**
 - **3° année à l'étranger : Classement sur moyenne de la 1^{ère} session 4^{ème} année (+ 20 points au total des points) et de la 1^{ère} session 2^{ème} année**

- **Pour raisons médicales**
 - uniquement dans ce cas, un ou plusieurs postes peuvent être attribués avant le choix à des étudiants.

- **Étudiants souhaitant faire leur AHU ou une partie de leur AHU dans un autre CHU (métropole ou DOM)**
 - Accord écrit du chef de service recevant l'étudiant
 - Accord écrit de l'administration de l'établissement hospitalier
 - Accord du CEPH sur le profil de poste
 - Convention entre l'administration de la fac et l'administration hospitalière

Liste de postes

- En juin pour officine, internat et industrie, demande aux chefs de services hospitaliers
 - ▣ Juillet, descriptifs des postes mis sur le site web
- Actualisation des profils, la liste est évolutive, regarder régulièrement le site web
 - ▣ Sujets de stage proposés pour la filière industrie mais le plus souvent, le sujet sera déterminé après le choix avec l'étudiant
 - ▣ Regarder la rubrique «**départ à l'étranger autorisé**»
- **Adéquation des postes** en septembre
 - ▣ sauf ingénieurs (en avril)
 - ▣ Il est possible que des postes indiqués sur le site ne soient pas proposés en septembre
- En Février, demandes pour les postes ingénieurs et EM

Présentation des postes

- En septembre avant le choix, réunion avec les chefs de services hospitaliers et les étudiants pour mieux connaître les terrains de stage et pour répondre à vos questions
- **Attention**, bien avoir regardé avant la réunion les profils de poste qui vous intéressent sur le site de l'ISPB

Choix des postes

- Les étudiants choisissent un **pharmacien** hospitalier ou un **biologiste** hospitalier qui les déléguera dans un service clinique.
- Si un chef de service propose plusieurs postes, un choix interne se fera avec le plus souvent rotation sur les postes en cours d'année
- Les postes sont sur l'agglomération lyonnaise (Hospices Civils de Lyon ou hors HCL) mais aussi à l'**extérieur de Lyon** : Vienne, Saint-Etienne, Bourg en Bresse... totalité de la zone d'où viennent les étudiants
- Le choix a lieu **fin septembre**; la présence de chacun est indispensable.
- Pour EM et ingénieurs, le choix a lieu **en avril**

Validation des stages

- **Fiches d'évaluation notées pour tous**
 - Par le responsable de la Pharmacie ou du Laboratoire
 - Par le responsable du service clinique
- **Rapport de stage présenté et noté pour industrie**
 - La note de présentation du rapport est nécessaire à la validation du stage
 - La présentation est accompagnée soit d'un rapport soit d'un poster
 - Si ce mémoire ou ce poster ne convient pas au maître de stage, il peut soit vous ajourner soit vous faire refaire le mémoire
- **Présentation de 2 cas cliniques notés pour les filières internat et officine**
- **Proposition de validation ou de non validation** de stage par le responsable hospitalier
- **Décision** de validation prise par le jury (bureau du CEPH)

- **En cas de non-validation de stage :**
 - mois supplémentaires faits dans un établissement choisi par le CEPH
 - Redoublement
 - *Attention, le CEPH n'a pas l'obligation de vous trouver un autre stage en cas de renvoi d'un service*

Départ à l'étranger

- Les étudiants choisiront sur une liste spéciale de postes proposés par les chefs de services hospitaliers.
- Certains étudiants partant au 1er octobre, il est impératif que leurs noms soient connus début juillet pour connaître le nombre de postes nécessaires en septembre
- **A l'issue de ce choix les postes non choisis seront basculés sur les filières classiques**
- Le stage à l'étranger n'excédant pas la moitié du temps de l'AHU, les congés annuels sont **au prorata** des mois effectués en France.
- Le stage à l'étranger doit correspondre aux objectifs pédagogiques de la 5 AHU.
- La validation du stage à l'étranger est réalisée par les RI sur la base d'un mémoire à leur remettre
- Contacter les responsables de la commission « relations internationales ».